



COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

DÉLIBÉRATION

CS 2022/08 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste de Chargé(e) de mission animateur Éducation à l'environnement et au développement durable des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot non-permanent à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'animateur à compter du 1^{er} avril 2022, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 2 ans renouvelables jusqu'à 6 ans

(modification de la délibération n° CS 2021/19 du Comité syndical du 23 mars 2021)

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Sylvain LETOUZE (*pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT*), Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (*pouvoir de Hervé MARIE*), Françoise LEROSIGNOL, Thierry LETOUZE, Patrick THOMINES (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Marie-Agnès HEROUT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marie COUELLIER (Région Normandie), Jean-Louis HARDY (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu LEBLOND (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc MICHEL (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Jean MORIN



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche, Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Hervé **MORIN** (président de la Région Normandie), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL Normandie), **Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**, Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire), Christophe **GERVAIS** (DDTM du Calvados)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, François **STREIFF**, Jean-Baptiste **WETTON**

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 38 membres sur 58

CS 2022/08 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste de Chargé(e) de mission animateur Éducation à l'environnement et au développement durable des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot non-permanent à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'animateur à compter du 1^{er} avril 2022, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 2 ans renouvelables jusqu'à 6 ans

(modification de la délibération n° CS 2021/19 du Comité syndical du 23 mars 2021)

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, qui permet aux Communes, aux Départements, aux Régions et aux Établissements publics en relevant de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,

Vu le décret 2020-172, en date du 22 février 2020, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2021/19 du Comité syndical du 23 mars 2021,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) de Chargé(e) de mission d'animateur « Education à l'Environnement et au Développement Durable » des Réserves Naturelles Nationales de la Sangsurière et de Beauguillot sur le grade d'animateur à compter du 1^{er} avril 2022, et pour une durée de 2 ans renouvelables jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, afin de développer l'offre des projets de découverte et de sensibilisation des réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot auprès du grand public et des professionnels conformément à la politique dans laquelle la structure s'est engagée ;



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Cette mission se décline autour des axes suivants :

- Élaborer et mettre en œuvre un projet d'EEDD territorialisé pour chacune des 2 RNN en relation avec les acteurs.
- Concevoir et mettre œuvre l'offre de découverte et de sensibilisation des 2 RNN en direction des enfants et des adultes
- Définir des thèmes d'animation
- Concevoir / élaborer des outils pédagogiques (animations, livrets, vidéos, ...)
- Encadrer les séquences d'animation
- Évaluer les actions conduites
- Assurer l'accueil et l'information du public sur les sites des deux réserves
- Concevoir et animer des formations à destination de formateurs, d'éducateurs et d'enseignants
- Contribuer à la communication des RNN : alimentation des réseaux sociaux via le chargé de mission communication du parc, contribution à des newsletters des RNN
- Évaluer les actions menées
- Assurer la communication de son projet et de ses animations en liaison avec la chargée de communication du Parc

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article 3-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'animateur et du régime indemnitaire afférent au regard de ses qualifications.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de chargé(e) de mission d'animateur « Éducation à l'Environnement et au Développement Durable » des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot sur le grade d'animateur à compter du 1^{er} avril 2022, dans le cadre du dispositif des contrats de projets, pour une durée de 2 ans renouvelables jusqu'à 6 ans, afin de développer et d'inscrire dans la durée la définition et la mise en place des actions de la mission animation « EEDD » au sein des deux réserves de la structure. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'animateur et du régime indemnitaire afférent au regard de ses qualifications.

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 06 avril 2022**

**Françoise LEROSIGNOL, Présidente
Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Fontès d'Ouve - BP 137
Saint-James-du-Mont
50800 CAARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr